

A la mémoire des salariés blessés ou morts sur leur lieu de travail



La confédération A Ti'a I Mua appelle les travailleurs à venir nombreux se recueillir vendredi 28 avril (8h) au monument aux morts, Pouvana'a a Oopa.

Elle explique dans un communiqué que *"la confédération syndicale internationale a fixé au 28 avril de chaque année la commémoration des salariés blessés ou morts sur leur lieu de travail."*

A chaque occasion, les cinq organisations syndicales représentatives du Pays ont décidé de déposer une gerbe au monument aux morts avenue Pouvana'a a oopa, le vendredi 28 avril à 8 heures en mémoire des travailleurs blessés ou morts sur leur lieu de travail.

Nous appelons les travailleurs du fenua à se rendre à cette commémoration pour ne pas qu'on oublie nos disparus et pour qu'on puisse à l'avenir mieux protéger les travailleurs sur leur lieu de travail".